

**CHARTRE PARTENARIALE**  
**« En associant les parents, tous les enfants peuvent réussir »**

### Préambule

Depuis de nombreuses années l'accompagnement à la fonction parentale est une préoccupation forte de nombreux acteurs sociaux du quartier de Planoise.

Cet engagement a donné lieu en 2010 à la mise en place d'un groupe de réflexion initié localement par l'association PARI avec la collaboration de la Maison de Quartier dans le cadre d'un appel chantier / projet national intitulé « En associant les parents, tous les enfants peuvent réussir ».

Tous les acteurs impliqués dans ce groupe de réflexion partagent cette ambition dont la réussite repose sur une nécessaire synergie et collaboration entre les partenaires autour de valeurs ou de principes partagés d'intervention.

Les échanges ont ainsi abouti à la rédaction d'une Charte de l'accueil des parents très fortement inspirée de celle du Réseau d'Ecoute d'Appui d'Aide aux Parents (REAAP) réalisée par la Caisse d'Allocations Familiales et sous-tendu par un protocole de confidentialité émanant du Programme de Réussite Educative de la ville de Besançon.

Cette Charte constitue ainsi un premier maillage et socle de travail commun entre les acteurs professionnels et associatifs du territoire de Planoise œuvrant sur la question de soutien ou d'accompagnement à la parentalité.

Les partenaires et signataires de la Charte s'engagent à :

1-Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...

2- Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.

3- Favoriser la participation et l'implication des parents dans les activités.

4- Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports possibles où les parents sont présents.

5- Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives qui permettent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.

6-Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.

7- S'inscrire dans un partenariat le plus large possible dans le respect des champs d'intervention et de compétences de chacun dans l'appui à la parentalité.

8-Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.

9- Garantir le respect de la vie privée des usagers, et de l'éthique des participants, selon les principes d'action de leurs institutions respectives, et garantir le respect des conditions d'application de la déontologie des professionnels qui ont un but à ce propos (notamment le secret professionnel et le devoir de discrétion).

Chaque signataire, chaque acteur reconnaît les rôles et les compétences de l'ensemble des partenaires et les limites professionnelles de chacun.

10-Participer à l'animation territoriale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permettent une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.